



Absence a une convocation au juge

Par **Olokun**, le **15/05/2008** à **17:13**

Bonjour, j ai une convocation au juge pour un divorce a consentement mutuel avec avocat commun,mais je ne pourrai pas me présenter a cause d un déménagement de ~700km. j aimerais savoir si je pourrai demander une procuration ou quelque chose dans le genre?

Par **novice43**, le **02/06/2008** à **20:25**

bonjour,

Si ce n'est pas trop tard pour ma réponse :

Première chose, on ne donne pas procuration pour ce genre d'affaires, sauf à votre avocat...

On envoie un courrier au juge via votre avocat pour demander à déplacer le rendez vous et l'on s'excuse patement.

Une règle générale en Justice et pour toutes les Justices "On ne pose pas un lapin à un juge qu'il soit JAF ou autre

cordialement,